

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Pour faire face à tous ces évènements la commune a mis en place le plan communal de sauvegarde.
C'est un document opérationnel permettant d'organiser la commune en cas d'évènement majeur.

L'alerte des citoyens en cas de crise majeure

La mise à disposition de moyens humains

La mise à disposition de moyens matériels

La mise en oeuvre de mesure d'accueil

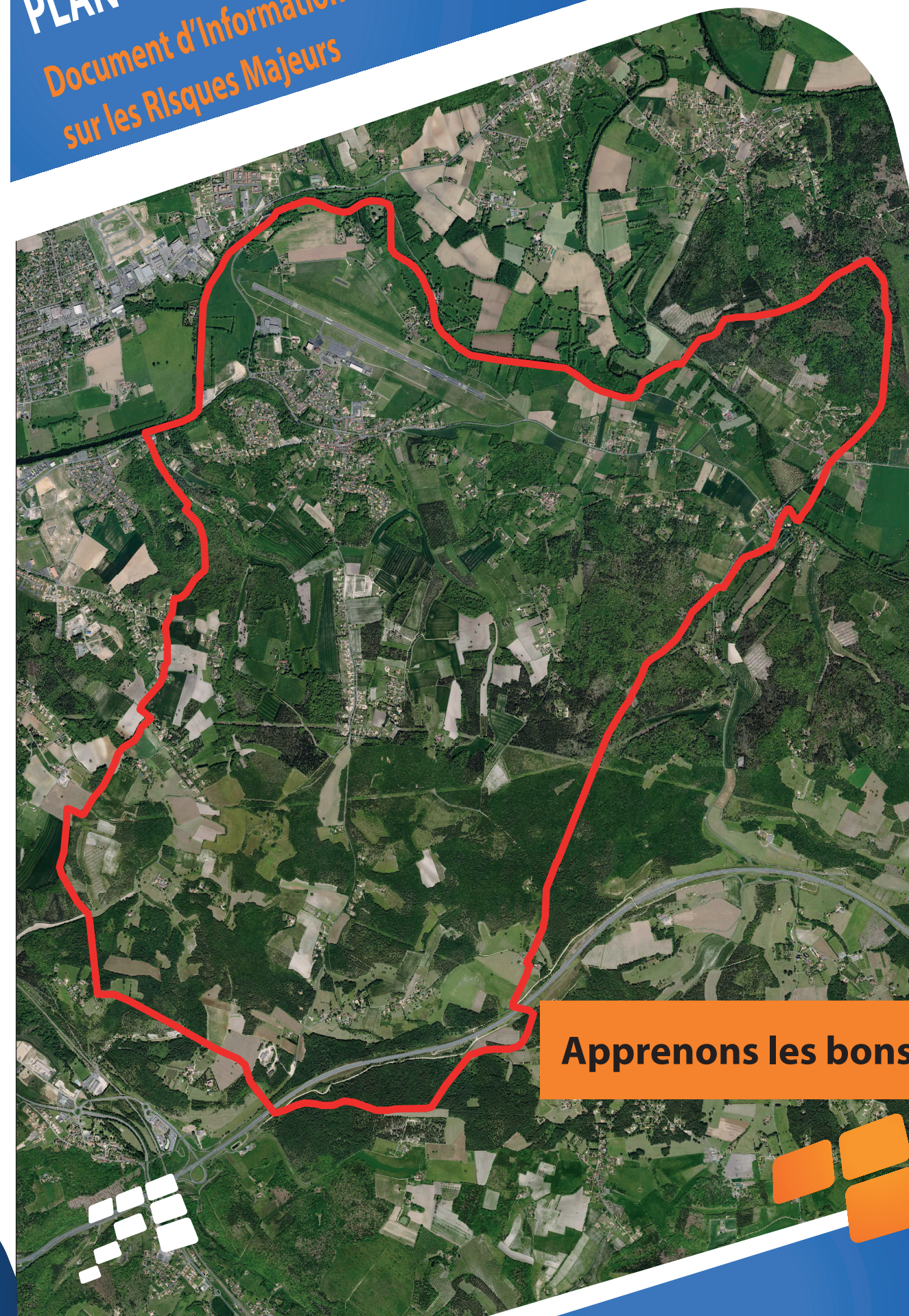
La mise en oeuvre de soutien

Les mesures de retour à la normale

En cas d'évènement majeur, l'alerte sera donnée par la mairie ou les services de secours. Différents moyens seront utilisés afin d'alerter l'ensemble des Bas-sillacois (appel téléphonique, porte à porte ou mégaphone).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Apprenons les bons reflexes...

C'EST QUOI UN RISQUE MAJEUR ?

Les risques majeurs résultent d'événements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du Maire



Chers concitoyens,

Conservez précieusement ce document intitulé DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs). Elaboré avec l'aide de spécialistes de la sécurité publique, il décrit de façon simple les bons réflexes à adopter en cas d'événements graves.

Notre commune a également prévu une organisation stricte de gestion de crise placée sous mon autorité avec le concours de tous les conseillers municipaux. Elle fait aussi largement appel à tous les volontaires qui ont accepté de s'y intégrer afin d'en assurer une efficacité maximale.

Naturellement même si nous souhaitons ardemment ne pas avoir à vivre ce type d'événements, les exemples ne manquent pas pour nous rappeler régulièrement à la vigilance et à l'anticipation.

Des exercices de simulation seront diligentés par les autorités préfectorales à l'issue desquels nous serons amenés à rendre sans doute plus performant notre engagement collectif.

Cordialement,
Le Maire, Michel BEYLOT



Les numéros d'URGENCE

- SAMU 15**
Pour toute urgence de santé
- SAPEURS POMPIERS 18**
Pour tout sinistre mettant en jeu la sécurité des personnes
- MAIRIE DE BASSILLAC**
05.53.54.42.01
- GENDARMERIE 17**
Pour toute suspicion d'acte malveillant
- NUMERO D'URGENCE EUROPEEN 112**

VOS REFERENTS DE QUARTIER!

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par le référent de quartier affecté à chacun des secteurs et relayée sur le panneau lumineux du centre bourg



Moyens d'alerte à la population





Le risque accident d'avions

Ce risque est présent sur la commune compte tenu de l'aéroport de Périgueux-Bassillac. Les accidents d'avions se produisent généralement lors des phases de décollage et d'atterrissage. Ce type d'évènement peut avoir des conséquences pour les passagers, le personnel de l'aéroport, les riverains, les biens et l'environnement

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone dangereuse
- Mise à l'abri (confinement) ou évacuation de la population, si nécessaire
- Hébergement et prise en charge des personnes évacuées

Les conseils

Si vous êtes témoins de l'accident :

- Donner l'alerte : sapeur-pompiers (18), gendarmerie (17) ou numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment et si possible se changer.

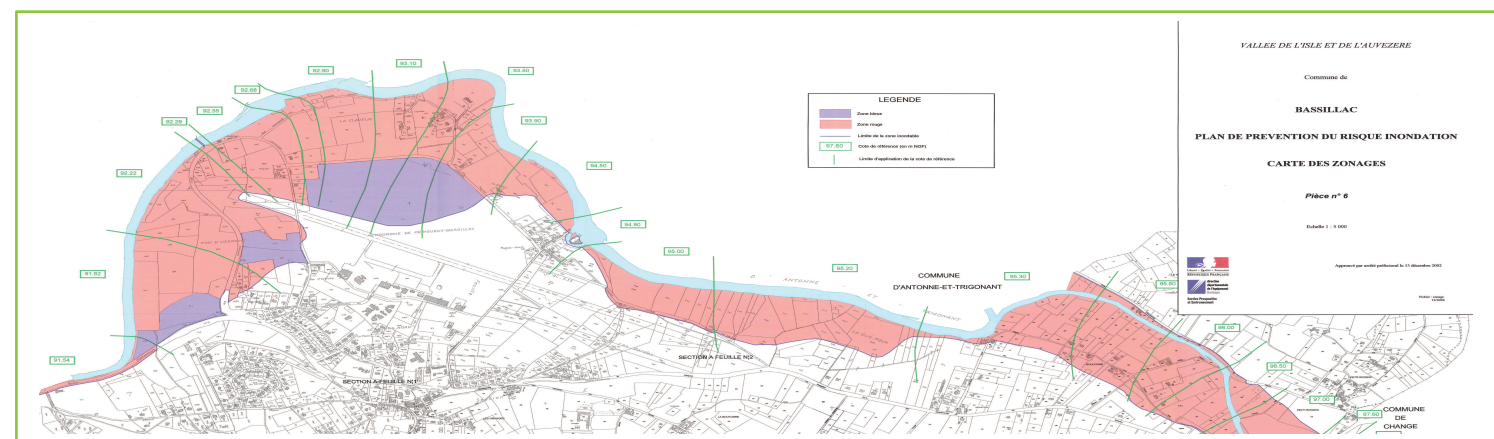
Pendant l'intervention :

- Se confiner dans un bâtiment, arrêter la ventilation
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas téléphoner
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Disposer d'eau et de nourriture en quantité suffisante pour faire face à une courte période.
- En cas d'évacuation prendre papier d'identité et traitements médicamenteux.
- Si possible disposer d'une radio avec piles pour écouter France Bleue Périgord.
- En cas d'évacuation fermer portes et fenêtres mais laisser le portail ouvert.



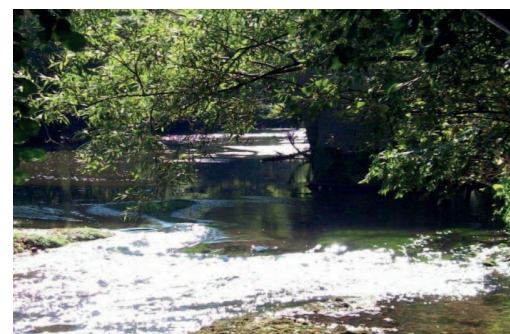
Le risque d'inondation

La commune de Bassillac est traversée par deux rivières (l'Auvézère et l'Isle). Suivant leur intensité, les crues de ces cours d'eau peuvent entraîner des inondations et avoir des conséquences lourdes sur la population et les biens. Toutefois, le débordement des ruisseaux de la commune n'intervient de manière conséquente que dans le cadre d'inondations générales et rarement à la suite d'intempéries localisées.



Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Alerte et information à la population
- Evacuation des zones inondables ou dangereuses
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées
- Mise en sécurité des zones dangereuses



Les conseils

- 1 - Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio france bleu Périgord, mairie)
- 2 - Prévoir les gestes essentiels
 - Fermer portes et fenêtres
 - Couper le gaz et l'électricité
 - Monter dans les étages
 - Prévoir une réserve d'eau potable
 - Eviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre est donné)
 - Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants
 - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (les enseignants et la mairie s'en occupent)
 - Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours).



Le risque feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone dangereuse
- Mise à l'abri (confinement) ou évacuation de la population, si nécessaire
- Hébergement et prise en charge des personnes évacuées

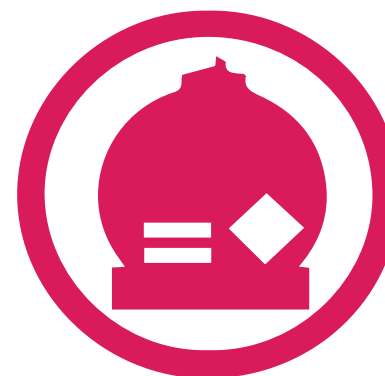
Les conseils

Les bons réflexes :

- Débroussailler aux abords de votre propriété (arrêté préfectoral disponible en mairie)
- Nettoyer la toiture et les gouttières (feuilles, branches...)
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Vérifier l'état des portes et des volets.
- Laisser le portail ouvert pour faciliter l'intervention des pompiers

Dès les premiers signes :

- Si vous êtes témoin d'un feu alerter les pompiers (18 ou 112)
- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres....
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Si vous êtes dans la nature, s'éloigner dos au vent



Le risque transport de matières dangereuses

Ce risque est présent sur la commune compte tenu de la route départementale n°5 qui traverse le bourg. Le nuage de vapeur en feu «saute» par dessus les toits. Une personne derrière une maison sera protégée en partie de l'onde de pression, mais sera brûlée par les micro-gouttelettes en feu qui retomberont sur elle.

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone dangereuse
- Mise à l'abri (confinement) ou évacuation de la population, si nécessaire
- Hébergement et prise en charge des personnes évacuées

Les conseils

Si vous êtes témoins de l'accident :

- Donner l'alerte : sapeur-pompiers (18), gendarmerie (17) ou numéro européen (112), en précisant le lieu, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment et si possible se changer.

Pendant l'intervention :

- Se confiner dans un bâtiment, arrêter la ventilation
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas téléphoner
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Disposer d'eau et de nourriture en quantité suffisante pour faire face à une courte période.
- En cas d'évacuation prendre papier d'identité et traitements médicamenteux.
- Si possible disposer d'une radio avec piles pour écouter France Bleue Périgord.
- En cas d'évacuation fermer portes et fenêtres mais laisser le portail ouvert.



Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Des sinistres liés au phénomène ont été recensés dans le cadre de la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux. Les mouvements de terrain liés à la sécheresse sont lents et ne causent que des fissures. Les éventuelles coulées de boue sont liées à des conditions climatiques particulières.

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone dangereuse
- Mise à l'abri ou évacuation de la population, si nécessaire
- Hébergement et prise en charge des personnes évacuées

Les conseils

Dès les premiers signes :

- Evacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Disposer d'eau et de nourriture en quantité suffisante pour faire face à une courte période.
- En cas d'évacuation prendre papier d'identité et traitements médicamenteux.
- Si possible disposer d'une radio avec piles pour écouter France Bleue Périgord.
- En cas d'évacuation fermer portes et fenêtres mais laisser le portail ouvert.



Le risque de tempête

Comme de nombreuses communes en Dordogne, Bassillac a été touchée par la tempête de décembre 1999. De plus, les effets de l'évolution climatique actuelle peuvent engendrer une augmentation de la probabilité de ce risque qui peut entraîner de lourds dégâts sur une grande partie du territoire communal.

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Vigilance météo
- Prise de décision sur la tenue des manifestations publiques ou privées réunissant un nombre significatif de personnes
- Information de la population
- Dégagement des voies de circulation
- Sécurisation de sites
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées

Les conseils

Avant la tempête :

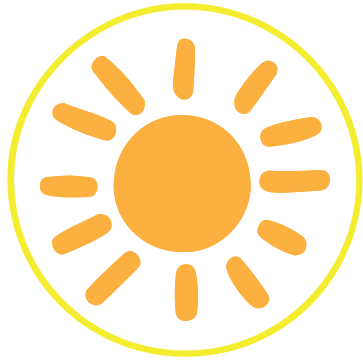
- Connaître les consignes de sauvegarde au regard des messages météo
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- Annuler les sorties en rivière
- Arrêter les chantiers et rassembler le personnel en lieu sûr.

Pendant la tempête :

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Ne sortir en aucun cas
- Se déplacer le moins possible
- En voiture : rouler lentement
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Ne pas téléphoner.
- Disposer d'eau et de nourriture en quantité suffisante pour faire face à une courte période.
- En cas d'évacuation prendre papier d'identité et traitements médicamenteux.
- Si possible disposer d'une radio avec piles pour écouter France Bleue Périgord.
- En cas d'évacuation fermer portes et fenêtres mais laisser le portail ouvert.

4 niveaux de vigilance identifiés

- pas de vigilance
- soyez attentifs
- soyez très vigilants
- vigilance absolue



Le risque de canicule

Bassillac a été touchée par les canicules de 2003 et de 2006. La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. A la suite de la canicule de 2003, le gouvernement a mis en place un «plan canicule». Il est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'un tel épisode.

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Vigilance météo
- Alerte de la population
- Distribution d'eau
- Accueil en locaux rafraîchis
- Prise en charge et hébergement si nécessaire.

4 niveaux de vigilance identifiés

- pas de vigilance
- soyez attentifs
- soyez très vigilants
- vigilance absolue

Les conseils

Avant la canicule :

- Connaître les préconisations en cas de fortes chaleurs et prévoir les matériels essentiels (thermomètre, ventilateur, climatiseur)
- Si vous êtes une personne âgée ou handicapée et que vous êtes isolée inscrivez-vous au CCAS sur le registre nominatif des personnes à risque.

Pendant la canicule :

- Limiter l'augmentation de température de l'habitation en fermant les volets et les rideaux extérieurs
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, ne pas consommer de boisson alcoolisée
- Eviter les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (sport, jardinage...)
- Pour sortir, préférer le matin tôt ou le soir tard
- Porter un chapeau, des vêtements légers, amples et clairs
- Se rafraîchir (bain, douche, gant de toilette, brumisateurs...)
- En cas de coup de chaleur appeler le médecin ou le 15
- Penser à aider les personnes dépendantes proches de chez vous
- Se tenir informé de l'évolution de la situation.
- Disposer d'eau et de nourriture en quantité suffisante pour faire face à une courte période.
- En cas d'évacuation prendre papier d'identité et traitements médicamenteux.
- Si possible disposer d'une radio avec piles pour écouter France Bleue Périgord.
- En cas d'évacuation fermer portes et fenêtres mais laisser le portail ouvert.



Le risque verglas et chutes de neige

Deux paramètres caractérisent les chutes de neige : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige. Le verglas et les chutes de neige ou de grêle peuvent être source de problèmes en particulier en ce qui concerne les conditions de circulation.

Les mesures engagées par la commune de Bassillac

- Vigilance météo
- Prise de décision sur la tenue des manifestations publiques ou privées réunissant un nombre significatif de personnes
- Information de la population
- Dégagement des voies de circulation
- Sécurisation de sites
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées

4 niveaux de vigilance identifiés

- pas de vigilance
- soyez attentifs
- soyez très vigilants
- vigilance absolue

Les conseils

Avant les chutes de neige :

- Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- Annuler les sorties en rivière
- Arrêter les chantiers et rassembler le personnels en lieu sûr.

Pendant les chutes de neige :

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Ne sortir en aucun cas
- Se déplacer le moins possible.
- Disposer d'eau et de nourriture en quantité suffisante pour faire face à une courte période.
- En cas d'évacuation prendre papier d'identité et traitements médicamenteux.
- Si possible disposer d'une radio avec piles pour écouter France Bleue Périgord.
- En cas d'évacuation fermer portes et fenêtres mais laisser le portail ouvert.